

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 25 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Bignonneau, Chagnaud, Hurmic, Castet
MM : Gauthier, Schaeffer, Hougas, ,.Corcket, Boussier

Absent(s) excusé(s) :

M Reynaud, procuration à M Schaeffer

Absent non excusé :

Mme Roy
MM Alonso, Marais

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 09 septembre 2015 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2015

Vote : 12 voix pour.

Procès-verbal approuvé

Agenda accessibilité (Ad'ap) (Jérôme GAUTHIER)

Cet agenda contient les ouvrages (type et coût) à réaliser et la planification des travaux. La construction de ces ouvrages permettra l'accès des personnes handicapés (PMR) aux établissements recevant du public (ERP).

Un tableau de synthèse de l'ensemble des travaux (avec les coûts) est donné à chaque membre du conseil.

Pour l'école annexe, M BOUSSIER demande la création d'un portail en face de la porte d'entrée des classes. Cela faciliterait l'évacuation des enfants en cas d'incident.

Pour l'école, Mme HURMIC fait remarquer qu'il serait peut-être préférable, à la place d'engager des travaux PMR dans des locaux vétustes et inondables, d'en construire une nouvelle par exemple que l'on réfléchisse à une éventuelle possibilité de faire une école publique à JJ Lataste.

M le maire fait remarquer que la commune n'a pas les moyens financiers de s'engager dans la construction d'une nouvelle école.

Pour la salle des fêtes, Mme CASTET s'interroge sur son devenir par rapport aux travaux PMR que nous devons engager. Mme HURMIC propose de travailler avec des projets étudiants (école d'architecture ou DUT de génie civil) pour faire une étude.

Délibération : le conseil municipal s'engage à faire faire les travaux préconisés dans l'Ad'ap dans les 6 ans et donne pouvoir au maire pour passer les ordres nécessaires.

Vote de la délibération

Vote : 12 voix pour

La délibération est approuvée

Délibération pour le lancement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (Jérôme GAUTHIER)

Une rédaction de la délibération a été effectuée par la commission urbanisme PLU le 09 septembre 2015. Cette rédaction a été envoyée à l'ensemble du conseil municipal par M le Maire le 19 septembre 2015 (par mail).

Mme HURMIC signale qu'elle n'a pas vu cette délibération.

Vote de la délibération

Vote : 11 voix pour, 1 abstention (Mme HURMIC)

La délibération est approuvée

Vente de terrain (une partie de chemin communal)

Un couple de riverains souhaite faire un échange de terrain avec la commune (ce sujet à été également abordé dans les deux conseils municipaux précédent).

Une nouvelle proposition est faite par le couple de riverain.

Cette nouvelle proposition d'échange de terrain est portée au vote du conseil municipal

Vote sur cette proposition

Vote : 12 voix pour

La vente de terrain est approuvée

Avant d'engager l'échange, il est nécessaire de se renseigner sur les coûts (géomètre, notaire, ...).

Utilisation des salles communales par une association externe à la commune (Emmanuel CORCKET)

Des associations externes à la commune demandent régulièrement des salles communales (foyer rural, salle Escande, classe de gym...).

Pour traiter ces demandes, M CORCKET propose une modification de la convention d'utilisation des salles municipales.

M SCHAEFFER souhaite que l'acceptation des associations externes à la commune ne pénalise pas les associations Pailletonnes.

La modification suivante dans les conditions d'utilisation « L'occupation de la salle se fait à titre gracieux pour les associations Pailletonnes. Pour les autres associations, elle est facturée 40€ pour la salle des fêtes, 10€ pour les autres salles » est proposée au vote du conseil municipal.

Vote sur cette proposition

Vote : 12 voix pour

La modification de la convention d'utilisation des salles municipales est approuvée

Informations diverses

Extension des communautés de communes

Dans le cadre de la loi NOTRe « Nouvelle organisation territoriale de la République », l'ensemble des communes de la CdC et les CdC adjacentes ont commencé à débattre des organisations territoriales futures.

Pour l'instant aucune décision ou tendance se dégagent clairement.

Quelques points de repère ;

- Entrée en vigueur des nouveaux territoires → le 1° janvier 2017
- Maille des nouvelles CdC : 15 000 habitants
- Les compétences économique et touristique seront des compétences CdC dès le 1° janvier 2017
- Les compétences eau et assainissement seront des compétences CdC en 2020
- Les compétences GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » seront des compétences CdC dès le 1° janvier 2018

Affaire « Royo »

La commune a gagné le procès contre M Royo. Ce dernier est condamné à 3000€ d'amende, à verser 3000€ à la commune et à détruire la bâtisse construite sans permis de construire. M Royo a six mois pour exécuter l'acte. Dans le cas contraire il devra payer 30€ d'amende par jour de retard.

Accueil de réfugiés

Un courrier du ministre de l'intérieur a informé M le Maire, qu'une personne sera nommée par la préfecture pour voir avec les communes s'il y a des disponibilités de logement ou si des familles acceptent d'héberger des réfugiés.

Bornes incendies non accessibles

M BOUSSIER signale que deux bornes incendies sont souvent inutilisables (car non accessibles). Une se situe route de Lasserre, l'autre est devant le restaurant (café de la Liberté).

Séance clôturée à 20h45